Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Tremblay-en-France
Nombre de Conseillers

Séance du 15 décembre 2016

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alain DURANDEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Madame Nathalie MARTINS, Monsieur Pascal SARAH, Madame Catherine MOROT, Monsieur Malik OUADI, Monsieur Emmanuel NAUD.

- excusés représentés : Monsieur Pierre LAPORTE, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Catherine LETELLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Bernard CHABOUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Céline FREBY, Madame Karol POULEN, ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Cédric COLLIN, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Monsieur Amadou CISSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Solenne GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Monsieur Malik OUADI.

- excusés : Madame Nijolé BLANCHARD, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck

Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale, Secrétaire de séance

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 7 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale a été désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2016

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2016.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit procès-verbal ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 04 octobre 2016 et 18 novembre 2016

ARTICLE UNIQUE.
PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2014-93 du 7 avril 2014 modifiée par délibération n°2015-98 du Conseil municipal du 8 juin 2015, susvisées.

Prend acte Par 34 voix POUR

Approbation de la convention de partenariat à signer entre la ville de Tremblay-en-France et l'EPT Paris Terres d'envol dans le cadre du projet "Terres d'Envol pour la Jeunesse" (Programme d'Investissement d'Avenir - PIA)

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de partenariat et de gestion relative au projet « Terres d'Envol pour la Jeunesse » à signer avec l'établissement public territorial « Paris Terres d'Envol ».

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Comptabilité communale - Budget principal ville - Fonds de Compensation des Charges Territoriales - Compétences Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) et Politique de la Ville - Animation des dispositifs contractuels de développement urbain

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 23 novembre 2016 et fixant le montant du fonds de compensation des charges transférées à verser à l'établissement public « Paris - Terres d'Envol » au titre de la compétence relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à 5 347 €.

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 23 novembre 2016 et fixant le montant du fonds de compensation des charges transférées à verser à l'établissement public « Paris

- Terres d'Envol » au titre de la compétence relative à la Politique de la Ville, animation des dispositifs contractuels de développement urbain, à 39 084 €.

ARTICLE 3.
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Budget primitif 2017 de la ville - Débat d'orientations budgétaires

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le rapport de présentation des orientations budgétaires 2017.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2017

ARTICLE 1.
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement des premiers acomptes de subvention de fonctionnement aux associations ou établissements publics suivants, selon les conventions existantes et dans la limite des montants précisés ci-après :

Associations ou organismes	Subventions initiales 2016	Limite des acomptes à verser avant le vote du budget 2017
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	1 377 220	413 166
Tennis Club Tremblaysien	272 514	81 754
Tremblay-en-France Hand-ball (TFHB)	342 011	102 603
Association pour la gestion de la Salle Jean Roger Caussimon	271 566	81 469
Tremblay Espace Evasion	171 860	51 558
OMJT	288 140	86 442
Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT)	84 137	25 241
Régie de quartier de Tremblay-en-France	38 800	11 640
Tremblay Boxing Club (TBC)	49 335	14 800
Office des Sports de Tremblay (OST)	29 551	8 865
Dojo Jigoro Kano Tremblay (DJKT)	44 471	13 341
Comité des Fêtes du Pays de France	3 200	1 500
Les Troubadours de Tremblay-en-France	1 160	500
Parfums d'Italie	4 600	4 600
Ying Yang Assoc'	11 040	3 690

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 33 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre la ville de Tremblay-en-France et l'association Tremblaysienne pour le cinéma (ATC) - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblaysienne pour le cinéma dont le siège social est situé sis 29 bis avenue du Général de Gaulle 93290 Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente Yvette SANCHEZ.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 127 526 euros au profit de ladite association.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Alexis MAZADE.)

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Espace Jean-Roger Caussimon - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Espace Jean-Roger Caussimon dont le siège social est situé 6 rue des Alpes 93290 Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente, Madame Martine MILLIER.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 77 367 euros au profit de ladite association.

à la majorité Par 32 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Théâtre Louis Aragon - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé 24 boulevard de l'hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France, représentée par son Président Monsieur Mathieu MONTES.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 267 963 euros au profit de ladite association.

à la majorité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.), 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives, dont le siège est situé 18 Boulevard de l'Hôtel de Ville – 93290 Tremblay-en-France, représenté par son Président, Monsieur René GUIRBAL.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 68 743 euros au profit de ladite association.

à la majorité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Maryse MAZARIN, Madame Nathalie MARTINS.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Football Club (TFC) - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Football club (TFC) dont le siège est situé 7 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, représentée par son Président, Monsieur BELHADROUF Salah-Dinn.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 196 463 euros au profit de ladite association.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Madame Aline PINEAU, Madame Nathalie MARTINS.)

Approbation d'une convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique Club (TAC) - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique club (TAC) dont le siège est situé Hôtel de ville - 18 boulevard de l'Hôtel de ville - 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 360 002 euros au profit de ladite association.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention de coopération culturelle et patrimoniale à signer entre le Département de Seine-Saint-Denis et la ville de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de coopération culturelle et patrimoniale à signer avec le Département de Seine-Saint-Denis pour la période 2016-2019.
ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une convention d'objectifs à signer entre l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) et la ville de Tremblay-en-France - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre à signer avec l'association « Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) » dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, représentée par son Président Monsieur Ali BETTAHAR.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 63 438 euros au profit de ladite association.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.)

Approbation d'une convention cadre à signer entre la ville de Tremblay-en-France et l'association Mission Locale Intercommunale Sevran/Tremblay/Villepinte - Versement d'un acompte sur la subvention 2017

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de subventionnement à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Mission Locale Intercommunale Sevran/Tremblay/Villepinte sise 10 avenue Salvador Allende 93270 Sevran.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le maire à engager, liquider et mandater un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 33 000 euros au profit de ladite association.

à la majorité Par 30 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE.), 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

Réévaluation du barème des tranches de quotient familial 2017 - Modifications des tarifs séjours vacances familles "Hiver 2017"

ARTICLE 1.
ADOPTE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'augmentation de 1.5% du barème des tranches de quotient familial.

ARTICLE 2.
PRECISE que la mise en œuvre sera effective du 1er février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018.

ARTICLE 3.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, les tarifs des séjours vacances familles « Hiver 2017 ».

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Restitution de la compétence 'prévention et réduction des déchets à la source par la sensibilisation' par le SITOM93 à la commune de Tremblay-en-France à compter du 31 décembre 2016

ARTICLE 1.
APPROUVE la restitution à la Commune de Tremblay-en-France de la compétence « prévention et réduction des déchets à la source par la sensibilisation » à compter du 31 décembre 2016.

ARTICLE 2.
APPROUVE plus largement la restitution de la compétence « prévention et réduction des déchets à la source par la sensibilisation » à chaque adhérent ayant transféré cette compétence au SITOM93, communes ou établissements publics territoriaux en représentation-substitution des anciennes communes ou groupement de communes adhérents, listés dans la délibération n°2016C-18 du Comité syndical du SITOM93 du 26 octobre 2016, avec toutes conséquences de droit, à compter du 31 décembre 2016.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Signature d'un protocole transactionnel et d'un traité d'adhésion avec la SCI SOCIETE CENTRE MEDICAL VERT GALANT en vue de l'acquisition des lots n°14 et n°20 de la galerie marchande du centre commercial du Vert Galant

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole transactionnel relatif à l'acquisition des lots n°14 et n°20 du Centre Commercial du Vert-Galant sis 137-155 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France à signer avec la SCI SOCIETE CENTRE MEDICAL VERT GALANT, ainsi que le traité d'adhésion annexé à signer avec celle-ci.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France à acquérir, sur le terrain cadastré AS151, les lots n°14 et n°20 du centre commercial du Vert Galant sis 137-155 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France, en valeur occupée au prix de 313 744 euros (trois cent treize mille sept cent quarante-quatre euros) toutes taxes et toutes charges comprises, auprès de la SCI SOCIETE CENTRE MEDICAL VERT GALANT dont le siège social est 245 avenue Daumesnil 75012 Paris.

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer le protocole transactionnel relatif à l'acquisition des lots n°14 et n°20, et le traité d'adhésion relatif à l'acceptation des dispositions de l'ordonnance d'expropriation valant acquiescement sur le montant de l'indemnité de dépossession, ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2017.

ARTICLE 1.
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016 de la commune et ce avant le vote du budget primitif 2017.

ARTICLE 2.
DIT que les affectations de crédits sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2016	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2017
20 - Immobilisations incorporelles	947 773,08€	236 943,27€
204 – Subventions d'équipement versées	9 424 120,08€	2 356 030,02€
21- Immobilisations corporelles	14 423 497,94€	3 605 874,48€
23-immobilisations en cours	14 207 314,93€	3 551 828,73€

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Créations/Suppressions de postes

ARTICLE 1.
MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 16 décembre 2016 de la manière suivante :

	Ancien effectif	Nouvel effectif	MOTIF
-1 attaché principal + l ingénieur principal	18 06	17 07	Recrutement par voie de mutation puis détachement sur poste de DGA
-1 auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe +1 éducateur de jeunes enfants	17 03	16 04	Recrutement suite réussite à concours
-1 technicien principal 2ème classe +1 attaché	13 71	12 72	Ouverture du poste de directeur de piscine
-1 adjoint technique de 1ère classe +1 adjoint technique principal de 2ème classe	19 50	51	Avancement de grade
-1 adjoint administratif principal de 2ème classe +1 adjoint administratif principal de 1ère classe	37 23	36 24	Avancement de grade
-1 attaché +1 ingénieur	72 14	71 15	Requalification du poste de directeur de division du développement durable

ARTICLE 2.
PRÉCISE que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Budget communal - Admissions en non-valeurs

ARTICLE 1.
VOTE les admissions en non-valeurs des produits irrécouvrables relatifs aux années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 dont le montant total s'élève à 8 121.95€, dont 6 745.95€ d'admissions en non-valeurs (état 1842160212) et 1 376.00€ de remises gracieuses.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Constitution de provision pour risques et charges

ARTICLE 1.
APPROUVE la constitution de provisions pour risques et charges semi-budgétaires pour un montant de 200 000 €.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°11 à la convention d'objectifs signée avec l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (A. T. C.)

ARTICLE 1.
VOTE une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 69 509 € (soixante-neuf mille cinq-cent-neuf euros) à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (A.T.C.), dont le siège social est situé 29 bis avenue du Général De Gaulle, représentée par la Présidente, Madame Yvette SANCHEZ.

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°11 à signer avec l'association Tremblaysienne du cinéma (A.T.C.).

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°11 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Emmanuel NAUD.)

Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement à l'association Théâtre Louis Aragon - Approbation de l'avenant n°25 à la convention cadre

ARTICLE 1.
VOTE pour l'année 2016 une subvention complémentaire d'un montant total de 213 119 euros (*208 565 € au titre de la subvention complémentaire exceptionnelle + 4 554 € au titre du projet « lycéens en Avignon »)* au profit de l'association Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé 24 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France ;

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°25 à la convention cadre susvisée à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°25 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Tremblay Espace Evasion - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre

ARTICLE 1.
VOTE au titre de l'année 2016 une subvention complémentaire d'un montant de 27 000 € à l'association Tremblay Espace Evasion sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, représentée par sa Présidente Madame Virginie De Carvalho.

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'association Tremblay Espace Evasion.

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE

CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Madame Karol POULEN, Monsieur Pascal SARAH.)

Attribution d'une subvention complémentaire à la Caisse des écoles

ARTICLE 1.
DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2016 une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros à la Caisse des écoles sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de ladite subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Attribution d'une subvention complémentaire de la Commune de Tremblay-en-France au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.
ACTE les dispositions votées au budget supplémentaire communal portant réduction de la subvention de fonctionnement d'un montant de 46 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tremblay-en-France sis 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.
VOTE au titre de l'année 2016 une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.
FIXE à 1 341 220 euros le montant au titre de l'exercice 2016 de la subvention de fonctionnement attribuée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tremblay-en-France.

ARTICLE 5.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à effectuer le versement de cette subvention complémentaire et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO.)

Attribution d'une subvention à la Fondation Frédéric Gaillanne pour l'année 2016

ARTICLE 1.
VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros au profit de la Fondation «Frédéric Gaillanne» sise 150 chemin de la Tour de Sabran Velorgues 84800 L'Isle Sur la Sorgue, pour l'année 2016.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation des modalités de recrutement et fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2017 du recensement de la population- Détermination de la dotation forfaitaire versée à la commune

ARTICLE 1.
PREND ACTE que l'enquête 2017 du recensement de la population sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France aura lieu du jeudi 19 janvier 2017 au samedi 25 février 2017.

ARTICLE 2.
PREND ACTE que les habitants concernés par l'enquête 2017 du recensement de la population sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France auront le choix de répondre à l'aide des questionnaires remis par les agents recenseurs ou par internet sur le site de l'INSEE, comme en 2015 et en 2016.

ARTICLE 3.
APPROUVE que le recrutement des agents recenseurs soit ouvert prioritairement aux personnels de la collectivité et aux personnes se trouvant inscrites dans un dispositif d'insertion puis dans un second temps en externe.

ARTICLE 4.
FIXE la rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés par la Commune, qui est basée sur la feuille de logement repéré et enquêté, et sur une indemnité maximale, comme suit :
-une rémunération à la feuille de logement de 6,64 euros bruts (six euros et soixante-quatre centimes),
-une indemnité de 200 euros bruts (deux-cent euros). Cette indemnité est versée sous condition de l'atteinte par l'agent recenseur d'un objectif de taux d'enquête, fixé à 98% des logements attribués. Cet objectif correspond à l'objectif fixé aux Communes par l'INSEE.

ARTICLE 5.
PRECISE que la rémunération inclue également les 2 demi-journées de formation obligatoire des 2 agents recenseurs suppléants, soit 7 heures sur la base du SMIC horaire au 1er janvier de l'année d'enquête.

ARTICLE 6.
DIT que les montants des cotisations salariales et patronales des agents recrutés à titre temporaire pourront être calculés, si les agents en font le choix, sur la base d'une cotisation forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale par période d'activité.

ARTICLE 7.
DIT qu'une dotation forfaitaire de 6 534 euros (six mille cinq cent trente-quatre euros) sera versée à la commune de Tremblay-en-France par l'Etat au titre de l'enquête 2017 du recensement.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Présentation du rapport d'activité 2015 du Syndicat intercommunal pour la restauration collective

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour la restauration collective pour l'année 2015.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Patinoire en plein air - Adoption des tarifs et approbation du règlement et de la charte de bonne conduite pour l'année 2017

ARTICLE 1.
VOTE dans le cadre de l'installation d'une patinoire en plein air durant les vacances d'hiver 2017, la mise en place d'une tarification relative à la location des patins dans les conditions suivantes : 1€ pour les moins de 18 ans et 2€ pour les plus de 18 ans, sous forme de vente de tickets.

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement et la charte de bonne conduite de la patinoire en plein air.

ARTICLE 3.
PRECISE que les dates de fonctionnement de la patinoire en plein air seront les suivantes : du premier samedi après-midi des vacances scolaires d'hiver 2017 au dernier samedi des vacances scolaires 2017, soit du 4 février 2017 au 18 février 2017.

ARTICLE 5.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 31 voix POUR, 3 voix contre (Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH.)

Rapport annuel pour l'année 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

ARTICLE 1.
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

ARTICLE 1.
APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, les clauses de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui siège au 4/14 rue Ferrus 75014 Paris.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente affaire, et notamment toutes conventions annexes ou complémentaires s'y rapportant.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation du projet : "Ilot Olivier de Serres, aménagement d'une allée piétonne"

ARTICLE 1.
APPROUVE le projet de voie piétonne desservant les commerces et services de l'îlot Olivier de Serres.

ARTICLE 2.
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cet ouvrage, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Dénomination de la Villa du Chemin Vert

ARTICLE 1.
APPROUVE la dénomination de « Villa du Chemin Vert » pour le nouvel accès privatif aux 21 maisons réalisées par la SA d'HLM VILOGIA à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Acquisition du terrain cadastré AS152 situé avenue Gilbert Berger

ARTICLE 1.
APPROUVE l'acquisition de la parcelle AS152 (1 500 m2) auprès de la société AMIDIS & COMPAGNIE dont le siège social se situe ZI route de Paris - 14120 Mondeville, ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet.

ARTICLE 2.
APPROUVE cette acquisition de la parcelle AS152 (1 500 m2) au prix de 300 000 euros (trois cent mille euros) hors taxes et hors charges.

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Signature du protocole de transfert du cabinet dentaire de la galerie marchande du centre commercial du Vert Galant

ARTICLE 1.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole transactionnel relatif au transfert du cabinet dentaire du Docteur Weinstein, occupant le lot n°14 du Centre Commercial du Vert-Galant, sis 137 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France à verser une indemnité totale pour le transfert du cabinet dentaire d'un montant de 170 000 euros (cent soixante-dix mille euros) au Docteur Alain Weinstein domicilié au 66 rue de la Pompe 75016 Paris.

ARTICLE 4.
AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente affaire.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité aux populations sinistrées d'Haïti

ARTICLE 1.
VOTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8000€ (huit mille euros) à l'association « Electriciens sans frontières » 82 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet.

ARTICLE 2.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention de subvention à signer entre la commune de Tremblay-en-France et la compagnie Mood/RV6K

ARTICLE 1.
APPROUVE l'attribution d'une subvention de 6790 euros à l'association Mood/RV6K dont le siège social est situé 24 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, représentée par son Président, Monsieur Guillaume Voelckel.

ARTICLE 2.
APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec l'association « Mood/RV6K ».

ARTICLE 3.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance : Madame Maryse MAZARIN, Conseillère municipale

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 19/12/2016.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Hacène TIGHREMT.